

# Compte-rendu du Conseil municipal de Cournols du 17 janvier 2023.

---

**Présents :** Philippe TARTIÈRE, Dominique CHATRAS, Nicolas COMBY, Sylvain BARRAT, Catherine LADEVIE, Bruno MAUGUE, Bruno SAMSON, Marine TARTIÈRE.

**Excusé :** Frédéric BOIVIN (pouvoir à Dominique CHATRAS)

**Absent :** Élia CALE, Amaury ROUGET.

**Secrétaire de séance :** Père Bruno SAMSON.

**Début à 20 h 05.**

Les points suivants ont été abordés selon l'ordre du jour. *Ajout du point 2 avec l'approbation du Conseil à l'unanimité.*

## **1. – Approbation du procès-verbal du dernier Conseil municipal.**

Pas d'observation.

## **2. – Ouverture de crédits en investissement budget 2023.**

Pour les dépenses de fonctionnement, la commune est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement et dépenses courantes. Pour ce qui concerne les dépenses d'investissement, il est nécessaire de prendre une délibération pour engager ou liquider les dépenses d'investissement, dans la limite de 25% du budget de l'année antérieure.

*Adopté à l'unanimité.*

## **3. – Information sur le Conseil communautaire.**

L'Office de Tourisme se propose de venir durant un Conseil municipal pour expliquer le fonctionnement de l'Office de Tourisme.

## **4. – D.I.A. parcelle ZH 113 – 2130 m<sup>2</sup>.**

Pas de préemption sur la vente. *Adopté à l'unanimité.*

## **5. – Adhésion mission de médiation du C.D.G.**

Certains contentieux relatifs à la fonction publique territoriale peuvent faire l'objet d'une médiation préalable obligatoire, dans le cadre d'une expérimentation prévue jusqu'au 18 novembre 2020. La médiation est un dispositif qui favorise le rapprochement des parties à un litige en vue de la résolution amiable de leur différend. C'est dans ce cadre que le Centre de gestion du Puy-de-Dôme propose cette mission de médiation préalable obligatoire. Aussi, les collectivités territoriales et établissements publics du Puy-de-Dôme peuvent choisir de mettre en œuvre ce dispositif pour les agents qu'ils emploient en concluant une convention avec le Centre de gestion du Puy-de-Dôme. En cas d'adhésion de la collectivité territoriale à ce service, tout recours d'un agent contre l'une des décisions entrant dans le champ de l'expérimentation devra être obligatoirement soumis à une médiation préalablement à la saisine du tribunal administratif, sous peine d'irrecevabilité du recours. La médiation préalable obligatoire étant une mission facultative, la participation financière de la collectivité territoriale s'élève à 60 euros bruts de l'heure d'intervention du médiateur.

*Adopté à l'unanimité.*

## **6. – Cimetière : proposition d'aménagement.**

Il est proposé au conseil municipal un devis pour la réalisation de cave urne avec couvercle de fermeture et un devis pour un columbarium. Après échanges, le conseil fait le choix du premier devis pour la mise en place de trois caves urnes.

*Adopté à l'unanimité.*

## **7. – Étude diagnostic des réseaux (S.M.E.).**

Une réunion préparatoire a eu lieu avec le bureau d'étude et le SME . Le diagnostic commencera dans les prochaines semaines (février-mars). La durée prévue est de 6 à 7 mois.

## **8. – Espaces verts : chapelle**

Des entreprises seront consultées pour des conseils et aussi pour le coût de la taille ou de l'arrachage des lilas dont les racines se faufilent partout, y compris dans les murs. Il faudra peut-être faire un apport de terre végétale, puis replanter des essences faciles à entretenir, et aussi voir pour le mur périphérique.

## **9. – Communication interne et externe.**

À l'interne : utilisation de l'application watsApp (groupe élus) pour communiquer plus facilement et régulièrement sur les informations de la commune.

A l'externe : La communication externe doit elle se faire papier ou internet ? Pour information 75 personnes abonnées sur les newsletters. Une réflexion est en cours pour essayer de réduire la consommation de papier et d'impression.

## **10. – SIEG : optimisation du système de gestion de l'éclairage public.**

C'est un programme de remplacement des « interrupteurs crépusculaires » par des « horloges astronomiques ». La mise en place coûte 1.400 €, dont 10% à notre charge, le reste pris en charge par le plan France-relance.

## **11. – SIVOS : informations sur l'année 2023.**

Une réunion entre les maires des trois communes aura lieu chaque début d'année pour étudier le sujet du budget en amont du fonctionnement de l'école. Pour information, le coût de participation représente  $\frac{1}{3}$  du budget de fonctionnement de Saint-Saturnin et  $\frac{1}{4}$  de celui de Cournols.

## **12. – Questions sur les investissements à mettre au budget.**

Pour information, le changement de système comptable M14 → M57 complique la situation pour ce début d'année. Nous aurons un déficit sur l'investissement car nous n'avons pas touché les subventions pour la desserte forestière. Echanges sur les différents investissements possibles en 2023.

– Questions diverses.

**Travaux :** l'entreprise C.C.M.T a commencé le plancher dans le local bascule cet après-midi. Le mobilier sera entreposé durant les travaux dans le foyer rural.

Agenda pour le **repas des aînés** : le samedi 11 mars.

**Prochain Conseil : le 7 février à 20h.**

**La séance est levée à 22h12.**